

Assurance-chômage—Loi

J'étais à Washington il y a une dizaine de jours à une réunion de l'*American Iron and Steel Institute*. J'y ai appris que l'industrie américaine de l'acier investit 200 millions de dollars pour le perfectionnement des compétences de ses travailleurs. Au lieu de leur donner les compétences nécessaires pour aller travailler ailleurs à cause des réductions de personnel, l'industrie de l'acier reconnaît qu'elle aura besoin de gens qualifiés pour faire fonctionner les machines utiles et productives qu'elle installera dans ses usines. Cette industrie investit donc 200 millions de dollars de son propre argent comme paiement initial. Si nous voulons être compétitifs, nous devons faire quelque chose du genre.

Le député de Eglinton—Lawrence (M. Volpe) a dit dans ses remarques que les entreprises donnaient deux ou trois heures de formation par semaine à leurs employés.

M. Volpe: De deux à trois semaines.

M. Kempling: Une étude récente de Statistique Canada montre que les sociétés canadiennes ne fournissaient en moyenne que deux heures de formation par an. Laissez-t-il entendre que le niveau actuel de formation offert par les sociétés canadiennes est suffisant et qu'il n'y a pas lieu d'apporter d'amélioration? C'est absurde. Ce niveau laisse beaucoup à désirer. Si nous voulons rester compétitifs sur le marché planétaire, nous avons besoin d'un grand nombre de travailleurs qualifiés.

Trente pour cent de notre produit national brut dépend de notre capacité d'exporter. Nous ne pouvons exporter que si nous sommes productifs et compétitifs sur le marché. Ce principe de formation veut dire en partie qu'il ne faut jamais abandonner un chômeur qui a besoin d'une aide opportune qui lui permettra de se réinsérer dans la vie active. Le projet de loi C-21 prévoit un changement important dans ce sens. C'est un projet de loi qui a le courage d'affronter l'avenir et il me plaît.

C'est à mon avis un projet de loi opportun qui nous apportera ce dont nous avons besoin. Lorsqu'on regarde les listes d'emploi dans les bureaux d'Emploi et d'Immigration dans tout le pays pour se rendre compte des emplois non pourvus sur le marché, on peut voir qu'on ne dispose pas des gens qualifiés pour les pourvoir. Je suis certain que des gens viennent dans les bureaux de mes collègues pour demander s'ils peuvent faire venir de l'étranger des travailleurs qualifiés comme des outilleurs-ajusteurs parce que le Canada ne forme pas ici assez de gens dans ce domaine.

Je voudrais prendre comme exemple une liste d'emploi où figurent des postes de technicien des sciences géologiques, de prospecteur, d'architecte paysagiste, d'hydrographe et de jalonneur.

Soit dit en passant, ces emplois sont offerts à Terre-Neuve. On demande également des programmeurs d'étude logiciel de base, des programmeurs d'applications, des spécialistes en micro-informatique, des travailleurs sociaux, des auxiliaires spécialisés en déficience mentale, des aides de garderie, des opticiens d'ordonnance, des assembleurs de filets, des bûcherons, des opérateurs de foreuse, des opérateurs de foreuse au diamant, des conducteurs de benne minière, des aides-mineurs et la liste continue.

Parmi ces emplois en très forte demande à Terre-Neuve, figurent également des emplois de traîneur et de draveur, de lessiveur, d'agent de maîtrise, de contrôleur de la qualité, de machiniste, de tôlier, de soudeur-monteur, de tailleur de pierre, d'opticien et j'en passe. Les provinces ont toutes une liste d'emplois de ce genre qui ne cesse maintenant de s'allonger parce que nous n'avons pas les gens qualifiés pour les combler. Nous devons trouver le moyen de le faire. Et ces moyens, le projet de loi C-21 nous les donne.

M. Langdon: Monsieur le Président, je voudrais faire trois remarques à mon collègue, le député de Burlington (M. Kempling). D'une part, il ne s'agit pas de savoir si les députés de ce côté-ci ou de l'autre côté de la Chambre se rendent compte que la formation nécessaire fait cruellement défaut au Canada. Sur ce chapitre, les engagements que nous avons pris de ce côté-ci de la Chambre valent au moins ceux des députés d'en face. D'ailleurs, tout ce que nous voyons dans nos circonscriptions respectives, ce sont les coupes sombres que pratique le gouvernement dans les subventions destinées à la formation dont pouvaient se prévaloir les sans emploi. La question ne porte donc pas sur l'aspect formation comme tel, à mon avis.

Après avoir entendu les commentaires du député de Burlington, je voudrais qu'il précise un point en particulier.

• (1640)

Il a fait allusion à l'ampleur de ce qu'il a appelé l'économie parallèle. Je sais fort bien que, dans le cas de ce que le député a décrit comme une économie parallèle dont l'existence n'échappe à personne d'entre nous, la plupart de ceux qui sont actifs dans cette économie parallèle sont des gens qui ont déjà un emploi et qui